

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi douze octobre à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le cinq octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Françoise RAOULT, Martine RECEVEUR, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Yvon POULIQUEN, Josselin BOIREAU, Françoise GALLOU, Hervé DERRIEN, Emilie MESSEGER, Thierry BOURGOIN, Sophie GALLOUEDEC, Jocelyne PROUFF, Yves ROLLAND, Frédérique STEPHAN, Nicolas LOZAC'H, Jean-Pierre CHEVER.

Absents excusés : Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Sébastien NORMAND), Ronan PRUD'HOMME (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Jacques POULIQUEN, Armelle CAROFF-BLOC'H (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Marc MADEC (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Hélène RUMEUR, Monique KERMARC (pouvoir donné à Marylaure POULIQUEN), Patrick LE MERRER (pouvoir donné à Emilie MESSEGER), Florence CHARLOU (pouvoir donné à Pierre-Antoine DEAL), Marie-Aude LE BORGNE, Yves ROLLAND (pouvoir donné à Frédérique STEPHAN), Jean-Pierre MAZE, Mickaël DOSSAL, Erwan PIERRE (pouvoir donné à Martine RECEVEUR)

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 20 Votants : 29 Quorum : 17

Sophie GALLOUEDEC a été élue secrétaire de séance.

- Le procès-verbal de la séance du 14 septembre a été adopté à l'unanimité.
- Mme le Maire informe l'assemblée de la blessure de M. PRUD'HOMME, adjoint.

Arrivée en cours de séance de Mme Hélène RUMEUR.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU CENTRE POLYVALENT DE L'ENFANCE ET DE LA CULTURE DE TI GLAS – EXERCICE 2016, CODE CM171001

Dans le cadre d'une DSP (délégation de service public), EPAL gère le centre polyvalent de l'enfance et de la culture. Le contrat de DSP a été renouvelé avec effet au 1^{er} janvier 2017 et le service à nouveau confié à EPAL. Après avoir indiqué les heures d'ouverture, Mme Caroline NEDELEC, directrice du centre, accompagnée de M. Franck MARTIN, représentant d'EPAL, présente les activités du centre, par un diaporama.

Plusieurs services sont gérés par EPAL, au sein du centre de Ti Glas :

- Accueil périscolaire « garderie » fréquenté par 303 enfants émanant de 217 familles, avec accroissement de la fréquentation sur les créneaux du soir
- Accueil de loisirs 3-12 ans à « Ti Glas » fréquenté par 221 enfants émanant de 158 familles (moyenne de 40 enfants par jour, environ)
- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour les 351 enfants des trois écoles du territoire
- La passerelle 10-13 ans à « Ti Ar Re Yaouank » fréquentée par 77 jeunes émanant de 70 familles
- Le tremplin 13-15 ans à « Ti Ar Re Yaouank » fréquenté par 37 jeunes émanant de 35 familles
- L'espace jeunesse 14-17 ans à « Ti Ar Re Yaouank » : cet espace fait l'objet d'une réflexion au centre de Ti Glas pour y apporter une nouvelle dynamique, notamment par un lien envers les jeunes ayant fréquenté la passerelle et le tremplin afin qu'ils s'approprient cet espace
- Les activités musicales à « Ti Ar Re Yaouank » : piano et guitare. Le centre est à la recherche d'un professeur de batterie.
- Les ateliers dessin
- Sports vacances fréquentés par 56 enfants représentant 45 familles.

Au-delà de ces services, des temps forts sont organisés au sein de la structure : fête des familles, festival « la tête et les jambes », concert des « poètes à gratter », animations de Noël, séjours au ski.

Mme NEDELEC a également apporté des éléments relatifs aux moyens de communication proposés aux familles (site, page facebook...)

Par ailleurs, elle a évoqué les projets ou réflexions à venir : réflexion autour de l'accueil individualisé des familles, autour de la mise en place d'un portail famille, autour de l'inclusion (accueillir la différence : accueil d'enfants porteurs d'handicap ou ayant un problème familial) , autour de la mise en place d'une Agora des familles (assemblée de parents..), réflexion sur les TAP en lien avec le comité de pilotage...

Mme le Maire souhaite qu'un travail soit mené pour attirer les jeunes ayant fait vivre le tremplin et la passerelle, vers l'espace jeunesse, en lien avec des difficultés rencontrées parfois durant les WE et les vacances scolaires. L'association EPAL s'est engagée à mettre en œuvre ce travail, pour créer une nouvelle dynamique dans cet espace jeunesse.

Le rapport d'activités 2016 est consultable en mairie.

Mme Gaëlle ZANEGUY qualifie ce centre de « beau service pour les enfants et les familles de la commune ».

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Arrivée en cours de séance de Mme Marie-Aude LE BORGNE.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SDEF (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE) – EXERCICE 2016, CODE CM171002

Après avoir rappelé la création du SDEF en 1948, regroupant 275 communes, M. Sébastien NORMAND donne les principaux éléments du rapport :

- Dates clés des activités du SEDF pour l'année 2016
- Présentation du budget en quelques chiffres : investissements représentent environ 35 millions d'euros, 88 % des recettes provenant de la taxe sur l'électricité, fonctionnement représentant 7 millions d'euros dont entretien et maintenance de l'éclairage public de 957 347 €, soit 3987 pannes signalées sur le logiciel MUSE, ayant fait l'objet de maintenance.
- Réalisations sur le territoire communal : suivi des travaux de voirie, réseaux cité Bel Air et lotissement Gorre Loc
- Suivi des groupements d'achat, auxquels la commune a adhéré, pour la fourniture de gaz et d'électricité pour les collectivités, ces regroupements ayant permis des économies. 54 % des communes adhérentes du SDEF font partie du groupement d'achat gaz.

M. NORMAND a souligné la volonté du SDEF de promouvoir les véhicules électriques par la pose de bornes sur le territoire : 213 bornes installées sur le département, fin 2016. Il a également mis en avant le rôle de partenaire privilégié qu'exerce le SDEF auprès des collectivités et a conclu en indiquant que le rapport d'activités 2016 du SDEF est consultable en mairie.

A l'issue de cette présentation, des questions ont été évoquées : autonomie des véhicules électriques en lien avec le milieu rural, recyclage des batteries des véhicules électriques, souhait que le SDEF soit d'avantage dans l'initiative citoyenne pour les énergies renouvelables, la place de l'énergie 100 % renouvelable dans les groupements d'achat d'énergie, le monopole d'EDF de la production d'électricité en lien avec le souhait que les énergies renouvelables soient favorisées en autoconsommation.

M. NORMAND souligne que selon ses statuts, le SDEF n'intervient pas auprès des particuliers mais uniquement en lien avec les collectivités. Par ailleurs, il transmettra au SDEF les autres remarques.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE – SYNDICAT DES EAUX DE LA PENZE – EXERCICE 2016, CODE CM171003

Après avoir indiqué que le dossier complet du rapport annuel 2016 sur l'eau du syndicat des eaux et de l'assainissement de la Penzé est consultable en mairie, M. Yvon POULIQUEN donne les éléments du rapport.

Bien que Morlaix Communauté soit détentrice de la compétence « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2017, le syndicat demeure, car il est composé de communes se trouvant sur le territoire de deux EPCI : Morlaix Co et la communauté de communes du pays de Landivisiau, n'ayant pas pris, à ce jour, la compétence. Au 1^{er} janvier 2020, la loi Notre obligera ce transfert vers un EPCI, souligne M. POULIQUEN. Une étude a démarré au sein de la CCPL et une prochaine rencontre est prévue le 16 octobre prochain entre la CCPL et le syndicat de Commana.

La population desservie est de 5065 habitants, l'eau est distribuée à 2 423 abonnés dont 1284 au sein de la commune fondatrice de Saint-Thégonnec, représentant ainsi 11,8 abonnés au kilomètre (205 kilomètres de réseau en linéaire). Le rendement du réseau est de 77,4 %.

Les importations au SIEA de la Penzé – Production représentent 354 730 m3.

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité, conforme aux paramètres de l'agence de l'eau. Les analyses sont consultables au syndicat et dans les mairies concernées.

L'installation de compteurs de sectorisation a permis une plus grande efficacité dans la recherche de fuites.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique du syndicat de la Penzé consommant 120 m3 payera 263,66 € (sur la base du tarif TTC du 1^{er} janvier 2017), soit en moyenne 2,20 €/m3.

Le SIE de la Penzé aura également à traiter une demande d'interconnexion sur la canalisation se trouvant près de Bodiniery, demande émanant du SIE de Commana.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SYNDICAT DES EAUX DE LA PENZE – EXERCICE 2016, CODE CM171004

Après avoir indiqué que le dossier complet du rapport annuel 2016 sur l'assainissement du syndicat des eaux et de l'assainissement de la Penzé est consultable en mairie, M. Yvon POULIQUEN donne les éléments du rapport.

La population desservie est de 3418 habitants au sein de la commune de Guiclan et de la commune fondatrice de Saint-Thégonnec.

La société Nantaise des eaux services a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. Les principaux investissements sont les extensions ou renouvellement de réseaux pour notamment des lotissements dans les deux communes.

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 1384 habitations ou immeubles dont 896 abonnés de la commune fondatrice de Saint-Thégonnec et 488 abonnés de Guiclan, concluant ainsi à une population plus urbanisée sur le territoire de la commune fondatrice de Saint-Thégonnec. Le réseau comptabilise 33 kms, soit 47 abonnés par kilomètre.

Les eaux usées sont traitées par la STEP de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner capable de traiter la pollution de 4500 équivalents habitants, le rejet de l'eau traitée se fait dans la rivière de la Penzé.

Lors de contrôles, il a été constaté 23 000 m3 d'eau parasite (soit 17,6 % des eaux traitées), le SIE veille à améliorer ce ratio, qui reste faible, au vu de statistiques nationales.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 281,55 € (sur la base du tarif TTC du 1^{er} janvier 2017), soit en moyenne 2,35 €/m3.

Le montant de la participation à l'assainissement collectif pour une maison neuve est de 1760,39 €.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – MORLAIX COMMUNAUTE – EXERCICE 2016, CODE CM171005

Conformément à l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Morlaix Communauté a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2016. Ce service a été mis en place par Morlaix Communauté le 1^{er} janvier 2006, il est assuré par quatre personnes.

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement non collectif par la commune à la communauté d'agglomération, ce rapport est également présenté à l'assemblée.

Le nombre de dispositifs d'assainissement non collectif est de 9 650 sur le territoire de Morlaix Communauté. En 2016 ont été faits : 175 contrôles de conception et d'implantation pour les projets d'installations neuves ou à réhabiliter, 175 contrôles de réalisation sur le terrain, avant recouvrement, 970 contrôles périodiques des installations existantes (tous les 6 ans) et 110 rapports modifiés dans le cadre de transactions immobilières. Ces contrôles font ressortir un taux de conformité d'assainissement non collectif de 85 % (contrôles satisfaisants et satisfaisants avec réserves) et 15 % non satisfaisants.

Les propriétaires concernés par des contrôles non satisfaisants ont des travaux de réhabilitation à mener, dans un délai de quatre années. Un dispositif d'aide spécifique permet à certains propriétaires d'alléger le coût de ces travaux.

Les coûts des redevances pour les contrôles sont pour les installations neuves : 52 € pour un contrôle de conception et d'implantation et 116 € pour un contrôle de bonne exécution des travaux et pour les installations existantes : 116 € pour un contrôle périodique de fonctionnement et 58 € pour une contre-visite.

Ce rapport est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE DANS LA DEMARCHE DE LABELLISATION VILLAGE ETAPE, CODE CM171006

Mme Marylaure POULIQUEN, adjointe, présente, via un diaporama, le dossier de demande de renouvellement de l'engagement de la collectivité dans la démarche de labellisation Village Etape, en rappelant que la commune a obtenu ce label en 2012.

Depuis 2012, des éléments ont été recensés, dans le sens du label Village Etape :

- Développement des chambres d'hôtes et des gîtes
- Nombreuses réalisations communales : sentiers PMR, multi-accueil petite enfance, maison médicale, aménagement de parking et sanitaires, aménagement du bourg, pistes cyclables, plateau multisport, office du tourisme...
- Points améliorés en termes d'accessibilité et de développement durable
- Progression des activités commerciales avec un engagement plus important des commerçants, qu'en 2012
- Développement du tourisme avec les activités de l'office du tourisme, les actions menées sur le territoire (circuits VTT, concerts Enclos en musique, illuminations du calvaire...)

Mme POULIQUEN souligne également le soutien de l'association des commerçants dans cette démarche de renouvellement du label Village Etape et le souhait qu'a la collectivité d'accompagner le tissu économique local, par le biais de cet engagement. La fédération recense, à ce jour, 51 villages étapes en France avec un objectif de 80 en 2020. Sur la Bretagne, la commune de Belle-Isle-en-Terre a obtenu le label en 2017.

Mme Françoise RAOULT signale que la fusion pourra apporter de nouvelles visites et un nouveau potentiel patrimonial et touristique aux visiteurs.

En 2016, la Fédération a mené une campagne de promotion à l'attention des camping-caristes, mettant en avant les villages étapes ayant des aires de camping-car, souligne Mme POULIQUEN en indiquant qu'en 2018, la prochaine campagne de promotion aura pour objectif de faire un focus sur les motards.

Ainsi, des circuits à moto seront à envisager à partir de Saint-Thégonnec, circuits qui seraient mis en exergue en 2018, car si le label est renouvelé, l'assemblée générale de la fédération des villages étapes pourrait se tenir au sein de la commune, en septembre 2018. Cette A.G. nécessite une grosse organisation : hébergement de 100 personnes, avec restauration, salles de réunion et visites touristiques, mentionne Mme le Maire en soulignant la valorisation apportée ensuite aux communes qui accueillent les assemblées générales avec des retombées touristiques et commerciales.

A La question posée par Mme Sophie GALLOUEDEC sur le fonctionnement de l'aire de camping-car, Mme le Maire indique que l'aire est gratuite mais si les camping-caristes souhaitent avoir de l'eau, ils doivent prendre des jetons dans les commerces qui bénéficient d'achats ou de services de ces touristes : courses, crêperie, restaurant, coiffeur...

Une solution de paiement avait été étudiée par le passé mais sans être retenue, le coût de l'installation d'une borne de paiement étant supérieur au coût de la consommation d'eau, sachant que les risques d'infraction sont fréquents.

La délibération est ainsi rédigée :

Madame le Maire rappelle la définition d'un « Village Etape » qui est un village offrant des services aux usagers de la route de moins de 5 000 habitants et situé à 5 km ou à 5 minutes d'une autoroute gratuite ou d'une route nationale à deux fois deux voies qui possède des caractéristiques autoroutières. Ainsi, la commune fondatrice de Saint-Thégonnec a obtenu en 2012 le label « Village Etape » car la commune de Saint-Thégonnec bénéficie d'une situation géographique idéale et la collectivité avait ainsi manifesté sa volonté de développer encore la qualité de son accueil sympathique, de proximité, à échelle humaine, mais néanmoins dynamique et fort d'un tissu commercial riche.

En effet, l'obtention du label constitue une grande opportunité de développement économique et touristique de la commune. En conséquence, Mme le Maire propose de solliciter le renouvellement de l'engagement de la commune nouvelle de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER dans cette démarche de labellisation village étape.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** le renouvellement de l'appellation « Village étape » pour Saint-Thégonnec et donne pouvoir à Mme le Maire de la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER pour entreprendre toutes démarches à cet effet.
- **S'ENGAGE** à respecter les dispositions de la charte des VILLAGES ETAPES.

OBJET : CONVENTION AVEC ENEDIS PERMETTANT L'INSTALLATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE,
CODE CM171007

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la requête émise par la Société ENEDIS (anciennement ERDF) de la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune et cadastrée à la section AC sous le numéro 78 au lieu-dit « Laharena », ceci nécessitant l'établissement d'un acte notarié.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Société ENEDIS doit installer une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale cadastrée à la section AC, sous le numéro 78, au lieu-dit « Laharéna »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention permettant l'installation de la ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée à la section AC, sous le numéro 78, au lieu-dit « Laharena » à SAINT-THEGONNEC appartenant à la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER au profit de la Société ENEDIS.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION, CODE CM171008

Mme le Maire propose d'attribuer une subvention à une association :

Les Trotteurs de la PENZE	500,00 €
	500,00 €

En effet, lors du grand pardon de Saint-Thégonnec, qui s'est tenu en septembre dernier, l'association des Trotteurs de la Penzé a offert une animation aux enfants de la commune, en leur offrant des tickets d'entrée pour les manèges de la fête foraine.

La commune souhaite soutenir cette action par l'attribution d'une subvention couvrant une partie des frais, soit un montant de 500 €.

Les conseillers municipaux, membres du bureau de l'association, ne prennent pas part au vote (M. Hervé DERRIEN et Mme Sophie GALLOUEDEC).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à cette proposition.

9 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission des travaux, voirie et services techniques :

- Prochaine réunion le 20 octobre afin de faire un point sur les travaux réalisés.

Travaux de construction de l'école élémentaire bilingue

- Bâiment hors d'eau et hors d'air, test d'étanchéité à l'air prévu le 16 octobre, conformément aux conditions d'obtention de la subvention ADEME.

Commission action sociale, CCAS et logement

- Repas des 70 ans et plus : 142 personnes présentes, retours positifs. Le CCAS remercie les bénévoles ayant œuvré à la réussite de cette fête
- Automnales prévues du 28 octobre au 1^{er} novembre
- Prochaine réunion le 6 novembre à la mairie de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec
- Goûter de Noël le 12 décembre à Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec
- La coupe de bois a permis d'avoir 15 cordes qui seront vendues au profit du CCAS : un grand merci aux bénévoles.

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Etude de la situation d'un agent en contrat aidé sur Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec. Le dispositif des contrats aidés s'étant éteint, il a été décidé de prolonger son contrat en le transformant en CDD jusqu'au 31 décembre permettant ainsi, au cours de cette période, une rencontre de toutes les parties concernées afin de mettre en place une nouvelle organisation.

Commission mixte aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture et environnement et développement durable

- Réunion d'une commission mixte composée de trois commissions chargée de faire un recensement des bocages, du patrimoine dans le cadre du PLU-Ih : difficultés rencontrées par la commission au même titre que dans les autres collectivités du territoire de Morlaix Co. Ainsi, Mme le Maire a adressé un courrier à M. le Président de Morlaix Co sollicitant un accompagnement plus conséquent compte tenu de la fusion des deux communes disposant l'une d'un PLU et l'autre d'une carte communale.
- Travaux achevés sur la piste cyclable (3^{ème} tranche)
- Lotissement de Gorre Loc : les travaux avancent bien, 4 lots sur 6 à la vente sont réservés, les 2 autres étant pré-réservés par Finistère Habitat. Achèvement des travaux de viabilisation fin octobre, permettant ainsi la délivrance des permis de construire.

Commission patrimoine classé, culture, tourisme et communication:

- Présentation des spectacles de la charrette aux merveilles avec un spectacle prévu sur la commune le 26 octobre à 10 h 30 à l'attention d'un jeune public (2-6 ans)
- Spectacles de représentation de marionnettes le 18 décembre pour les scolaires, dans l'après-midi et pour tout public vers 18 h.

10 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente ARMORIQUE HABITAT – Bien situé cité Bel Air

Ce dossier ne se trouve pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Circulation rue de la Gare : Mme le Maire indique que la deuxième phase d'expérimentation (circulation avec chicanes) se fera du 23 octobre au 22 décembre. Une communication sera faite à la population et aux familles des établissements scolaires.

M. Pierre-Antoine DEAL demande une présentation du nouveau plan : il sera adressé par mail par Mme Gaëlle ZANEGUY. M. DEAL juge plus judicieux que le radar pédagogique soit placé avant le parking de l'école. M. Thierry BOURGOIN demande la définition des critères qui sera retenue pour faire un choix. Mme le Maire répond que le seul critère est le critère lié à la sécurité des piétons, unique raison majeure ayant entraîné cette réflexion de circulation.

Un deuxième radar pédagogique a été installé dans la rue de Lividic, ce qui permettra de compter le nombre de véhicules empruntant cette rue.

Mme Sophie GALLOUEDEC indique qu'il est plus facile pour les personnes empruntant peu souvent cette voie, de modifier leurs trajets mais ce n'est pas le cas pour les riverains.

Des élues de la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec répondent qu'elles utilisent aussi très souvent ces axes.

Mme Marie-Aude LE BORGNE demande si des tests de passage de la calèche de l'hippobus ont été faits dans les conditions actuelles, Mme le Maire a répondu négativement.

Mme le Maire conclut ce bref débat en rappelant que le temps de trajet est quasi identique, information confirmée par Mme ZANEGUY ayant fait des essais, et que le débat se ferait au sein du Conseil Municipal, à l'issue des mois de tests.

- Informations sur le renouvellement de l'exécutif de MORLAIX Co : En raison de sa nomination au Sénat, M. Jean-Luc FICHET a démissionné de ses mandats de Maire de Lanmeur et Président de MORLAIX Communauté. Ainsi, M. Thierry PIRIOU, Maire de PLEYBER-CHRIST, a été élu nouveau Président de MORLAIX Communauté et onze vice-présidents ont également été désignés dont Mme Françoise RAOULT et M. Marc MADEC. Mme le Maire les félicite tous les deux et souligne que la collectivité a deux Vice-Présidents en son sein.
- Informations sur le pôle médical : les clés ont été remises le 5 octobre aux professionnels de santé qui aménagent progressivement dans leurs nouveaux locaux. La commune est à la recherche d'un médecin, une annonce a été mise sur le site de l'ARS et il est envisagé de faire une information sur Facebook.
Mme le Maire ajoute que, suite à des contacts avec des communes ayant recruté des médecins, peu ont eu des retours satisfaisants en ayant fait appel à des cabinets de recrutement spécialisé. Le « bouche à oreille » et les réseaux des médecins sont les solutions les plus intéressantes, à ce jour. En conséquence, Mme le Maire invite chaque élu à véhiculer l'information dans son réseau privé, familial et professionnel.

- Lancement du recrutement d'un service civique « Ambassadeur environnement – Zéro déchet, zéro gaspi » pour une durée de huit mois. Ce recrutement permettrait d'accompagner les démarches en cours sur la commune : réduction des déchets au restaurant scolaire, zéro phyto aux services techniques, réduction des déchets à la maison de retraite.
- Pour information : visite de M. QUENEHERVE, Sous-Préfet de MORLAIX, le 10 novembre. Cette visite a pour but d'échanger sur les dispositions relatives aux collectivités : suppression TH, réduction des dépenses de fonctionnement selon un taux fixé par la DGFIP et aussi de présenter les projets communaux.
M. Pierre-Antoine DEAL déplore que le Conseil Municipal n'a pas été informé de la visite de Mme LE FEUR, député. Mme le Maire souligne que cette visite s'est faite à la demande de Mme LE FEUR souhaitant rencontrer les maires et adjoints de la commune.
- Mme le Maire indique que le dernier lot du lotissement de Penfo a été vendu, permettant ainsi de clôturer ce budget annexe.

11 – INTERVENTIONS DIVERSES :

- Mme RAOULT souligne le travail fait par les bénévoles de l'association Saint-Thé patrimoine vivant pour la réfection de deux ponts dont l'un au Quinquis sur la partie éguinéenne. Les matériaux ont été fournis par Morlaix Communauté, le travail ayant été mené par des bénévoles.
- Mme le Maire fait part de l'inauguration des sentiers VTT du territoire de MORLAIX Communauté, prévue le 14 octobre à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner. L'ensemble du Conseil Municipal salue le travail des bénévoles.

Clôture de la séance à 22 h 30

Affiché le 18 octobre 2017.

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	